



1. Inscription et modalités de paiement

1.1. Inscription

Sentiers et Découvertes élabore votre voyage selon vos envies et attentes. Des voyages sont proposés sur notre site www.sentiersetdecouvertes.com. Vous pouvez demander un devis personnalisé pour un voyage sur mesure sur notre site www.sentiersetdecouvertes.com ou par téléphone. Les devis vous sont envoyés par voie électronique. Votre inscription est validée quand nous recevons le bulletin d'inscription complété, daté, signé et accompagné du règlement de l'acompte (ou du solde selon la date d'inscription). Vous devez également parapher les conditions générales de vente et les conditions particulières de vente et nous les retourner avec le bulletin d'inscription. Il n'y a aucun délai de rétraction dans le cas de la vente de voyages, conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la consommation. Toute inscription est ferme et définitive.

1.2. Modalités de paiement

Pour toute inscription à nos voyages :

- A plus de 35 jours de la date du départ : paiement lors de l'inscription d'un acompte de 35 % sur la totalité des prestations hors transport aérien et 100 % du prix des billets d'avion.

- A moins de 35 jours de la date du départ : paiement lors de l'inscription du montant total du voyage.

Une facture vous sera envoyée par voie électronique dans les 10 jours suivant l'encaissement de votre règlement. Le solde du voyage sera à régler au plus tard 35 jours avant la date de départ de votre voyage, sans relance de notre part. Tout retard dans le paiement de l'acompte ou du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus à l'article 5.2. Les règlements pourront être effectués par carte bancaire (Visa, Mastercard), virement ou chèque. Cependant, tout règlement à moins de 35 jours de la date de départ de votre voyage devra obligatoirement être effectué par carte bancaire. Toutes les réservations de prestations terrestres et de billets d'avion ne seront réalisées qu'après encaissement de l'acompte ou du solde. Le délai d'encaissement varie selon le mode de paiement. Sentiers et Découvertes ne pourra pas être tenu pour responsable d'une prestation devenue indisponible suite à ce délai. Sentiers et Découvertes s'engage alors à proposer une alternative au(x) voyageur(s) sous réserve de

disponibilité. La prime de l'assurance voyage proposée par Sentiers et Découvertes est payable au moment de l'inscription. Le carnet de voyage, contenant les documents vous permettant de réaliser votre voyage, vous sera envoyé par voie électronique lorsque le solde de votre voyage aura été encaissé par Sentiers et Découvertes.

2. Informations voyages

2.1. Formalités administratives

Préalablement à votre inscription, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport ou de la carte nationale d'identité (si celle-ci est suffisante pour réaliser le voyage prévu). Il est de la responsabilité des voyageurs de vérifier leur validité. Pour certaines destinations, le passeport doit avoir une validité de 6 mois après la date retour du voyage. La validité du passeport et de la carte nationale. Sentiers et Découvertes délivrera les informations administratives et sanitaires pour tous les ressortissants de nationalité française. Il appartient aux ressortissants des autres pays de se renseigner avant leur voyage sur les formalités administratives et sanitaires requises auprès des autorités compétentes. Les clients de nationalité française doivent vérifier que les documents, notamment administratifs et sanitaires, exigés en vue de l'accomplissement de leur voyage, sont en conformité avec les informations fournies par nos soins. C'est pourquoi nous recommandons vivement à nos clients de vérifier toutes ces informations auprès des autorités concernées. Sentiers et Découvertes ne pourra d'aucune manière être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le client des règlements policiers, douaniers ou sanitaires, avant ou pendant leur voyage. Lors de la demande de devis, vous devez nous transmettre les noms, prénoms, date de naissance, sexe de tous les passagers tels qu'ils figurent sur le passeport (ou la carte d'identité si celle-ci est suffisante pour effectuer votre voyage et que vous allez l'utiliser). Vous devrez communiquer ces mêmes informations pour remplir tout document ou formulaire permettant l'accomplissement de votre voyage.

2.2. Sécurité et risques sanitaires

Sentiers et Découvertes vous informe des conditions de sécurité des pays que vous allez visiter ou traverser. Ces conditions

évoluant, nous vous recommandons de consulter régulièrement avant votre départ les fiches des pays de votre voyage du ministère français des affaires étrangères, accessible sur le site internet www.diplomatie.gouv.fr. Sentiers et Découvertes vous informe également des conditions sanitaires des pays que vous allez visiter ou traverser. Ces conditions évoluant, nous vous recommandons de consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires du/des pays de votre voyage et à suivre les recommandations du site du Ministère de la santé (www.sante.gouv.fr) ou celui de l'Organisation Mondiale de la Santé OMS (www.who.int/fr).

3. Le prix

3.1. Calcul des prix

Les prix mentionnés sur le site www.sentiersetdecouvertes.com sont forfaitaires et ne peuvent être détaillés. Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en compte après l'inscription.

3.2. Révision des prix

Le prix est déterminé lors de la conclusion du contrat. Le prix peut néanmoins être revu à la hausse ou la baisse jusqu'à 30 jours avant le départ, suite à la modification du prix du transport (notamment le prix du carburant), des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies (notamment les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement) et des taux de change. Chaque voyageur est tenu de s'acquitter de cet ajustement. S'il ne le fait pas, cela sera considéré comme une annulation de leur part et il sera donc fait application des frais d'annulation prévus à l'article 5.2.

4. Modifications par le client avant le départ

Toute modification demandée par le client après l'inscription, concernant une prestation ou les noms/prénoms des voyageurs, sera facturée dans le cas où Sentiers et Découvertes est en mesure de satisfaire à la demande. Le règlement de ces frais supplémentaires doit se faire avant le départ des voyageurs. Dans certains cas (notamment les compagnies aériennes), le changement de nom/prénom du voyageur entraîne la refacturation de la prestation (100% de frais pour un billet d'avion, sous réserve de disponibilité). Une demande qui ne peut être satisfaite par Sentiers et Découvertes n'est en aucun cas un motif

valable pour annuler le voyage. Le client souhaitant annuler son voyage suite à une demande de modification insatisfaisante devra se conformer au barème des frais d'annulation présent à l'article 5.2. La cession du contrat à un tiers engendre des frais de cession dus solidairement par le cédant et le cessionnaire.

5. Conditions et frais d'annulation

5.1 Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage.

Vous devez en informer Sentiers et Découvertes et l'assureur (si vous avez souscrit à une assurance), par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé de réception, dès la survenance du fait à l'origine de cette annulation. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous portons votre attention sur le fait que l'assureur appréciera, avec les documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation. Les frais de visa ainsi que la prime d'assurance ne sont pas remboursables par Sentiers et Découvertes ni par l'assureur.

5.2. Barème des frais d'annulation totale, sauf cas particuliers (5.4) et stipulation contraire dans le devis.

Plus de 60 jours avant le départ : 5 % du montant total du BI (avec un minimum de 100 € par personne).

De 60 à 31 jours : 30% du montant total du BI.

De 30 à 21 jours : 40 % du montant total du BI.

De 20 à 14 jours : 50 % du montant total du BI.

De 13 à 7 jours : 75 % du montant total du BI.

Moins de 7 jours : 100 % du montant total du BI.

L'annulation de billet d'avion émis ne rentre pas dans ce barème. Voir l'article 5.4 ci-dessous.

5.3. Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers (5.4)

Si un ou plusieurs participants inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt) leur voyage et que le voyage est maintenu pour les autres participants, les frais suivants s'appliquent :

- Pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation de l'article 5.2 sera appliqué au(x) participant(s) qui annule(nt) sur le prix des prestations personnelles non consommées à la date d'annulation ;

- Pour les prestations partagées : quelle que soit la date d'annulation, des frais

d'annulation de 100% seront facturés au(x) participant(s) qui annule(nt) sur leur quote-part des prestations partagées du voyage.

Quand plusieurs participants sont inscrits sur un même bulletin d'inscription et que l'un des participants annule, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par Sentiers et Découvertes, quelle que soit l'auteur du versement des sommes encaissées.

5.4. Cas particuliers

Les frais d'annulation concernant des billets d'avion émis sont de 100 % soit la totalité du prix du billet d'avion, et cela quelle que soit la date d'annulation. Ces frais s'ajoutent au frais d'annulation prévus au barème du paragraphe 5.2 ci-dessus. En cas d'annulation, les frais engagés par le client et ne faisant pas partie des prestations vendues par Sentiers et Découvertes (frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et pour le retour au domicile, frais de vaccination, frais d'obtention des visas...) ne pourront pas être remboursés par Sentiers et Découvertes.

6. Modifications des informations préalables

Les circuits et séjours proposés sur le site internet peuvent faire l'objet d'une réservation mais sous réserve des disponibilités. Sentiers et Découvertes peut modifier l'information préalable avant la conclusion du contrat (l'inscription) en informant le voyageur des modifications survenues et avant que celui-ci ne s'engage contractuellement.

7. Responsabilité

7.1. Du client

Sentiers et Découvertes informe chaque voyageur de nationalité française des formalités administratives et sanitaires à effectuer pour l'accomplissement du voyage. Les voyageurs de nationalité étrangère doivent s'informer auprès de leur autorité compétente (ambassade, consulat...). Chaque voyageur doit se plier aux règlements et aux formalités de police et de santé en vigueur, à chaque étape du voyage. Chaque voyageur doit accomplir personnellement l'ensemble des démarches nécessaires (passeport, visa, vaccinations, douane). Sentiers et Découvertes ne pourra se substituer au voyageur pour l'accomplissement des différentes démarches administratives et sanitaires. En cas de voyage accompagné, chaque voyageur doit suivre les recommandations de l'accompagnateur ou guide. Sentiers et Découvertes ne pourra être tenu pour responsable d'accidents dus à l'imprudence d'un ou plusieurs voyageurs. Un voyageur ayant

un comportement inapproprié ou dangereux mettant en péril la sécurité du groupe pourra être exclu du groupe, sans aucun remboursement ni indemnisation.

7.2. De Sentiers et Découvertes

Conformément aux dispositions de l'article L 211-16 du Code de tourisme, la responsabilité de Sentiers et Découvertes ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou mauvaise exécution du contrat imputable soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations fournies au contrat, soit à un cas de force majeure.

Sentiers et Découvertes ne pourra être tenu responsable, notamment, des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets d'avion.
- Non présentation des documents administratifs ou sanitaires nécessaires à l'accomplissement du voyage (carte nationale d'identité, passeport, visa, carnet de vaccinations...).
- Présentation de documents administratifs ou sanitaires périmés ou d'une validité insuffisante (carte nationale d'identité, passeport, visa, carnet de vaccinations).
- Non enregistrement sur le vol (retard ou non présentation).
- Tout voyage interrompu ou toute prestation non consommée du fait du client ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnisation.
- Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Sentiers et Découvertes, faillite d'un prestataire, intempéries, phénomènes naturels, retards, pannes, pertes ou vols de bagages. Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire/programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit de la part de Sentiers et Découvertes, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne.

8. Transport aérien

Le nom du transporteur aérien et les horaires de vol sont communiqués par Sentiers et Découvertes au(x) voyageur(s) dès l'inscription. Les compagnies aériennes peuvent être amenées à modifier sans préavis des horaires de vol, itinéraires, aéroports de départ et/ou d'arrivée à la suite d'incidents techniques, climatiques, grèves ou autres, extérieur à Sentiers et Découvertes. Si le voyageur renonce à

son voyage suite à la modification de certains éléments non essentiels du voyage (résultant notamment des modifications des compagnies aériennes), le voyageur se verra appliqué le barème des frais d'annulation de l'article 5.2. En cas de modification des vols ou du transporteur aérien, Sentiers et Découvertes s'engage à informer immédiatement les voyageurs mais ne pourra être tenu pour responsable. Sentiers et Découvertes s'engage à ce que toutes les compagnies aériennes utilisées au départ de France soient admises, par les autorités administratives compétentes, à desservir le territoire français. La liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_fr.htm. La compagnie aérienne pouvant à tout moment modifier le plan de vol initialement prévu (changement d'aéroport, d'escale, d'horaires de vols...), nous recommandons au(x) participant(s), souhaitant réserver par leurs propres moyens leur pré-acheminement et leur post-acheminement, de ne pas prendre des billets non remboursables ou non modifiables, et de prévoir des temps de connexion suffisants. Si le voyageur ne se présente pas à l'enregistrement de son vol aller ou un vol faisant partie d'une série de vols, le vol retour ou autres vols de la série seront annulés par la compagnie aérienne. Pour continuer son voyage, le voyageur devra acheter à ses frais de nouveaux billets. Si la date de voyage s'en trouve modifiée, les frais engendrés par les modifications des autres prestations seront supportés en totalité par le voyageur (sous réserve des disponibilités). Sur un billet d'avion non remboursable non utilisé, la surcharge carburant n'est pas remboursable. Nous recommandons à tous les voyageurs de conserver tous les documents originaux (billet d'avion, carte d'embarquement, reçu bagage...). En cas de survenance d'un incident entraînant un retard, une annulation de vol, un refus d'embarquement, vous devez également demander à la compagnie aérienne un justificatif écrit.

9. Assurances

Sentiers et Découvertes vous recommande fortement de souscrire à une assurance couvrant les risques spécifiques aux voyages (maladies, accidents, catastrophes naturelles, rapatriement sanitaire...). Nous vous proposons une assurance annulation et une assurance multirisques. Nous vous

invitons à lire attentivement les conditions générales et particulières de ces assurances. L'assurance doit être souscrite lors de l'inscription et est payable immédiatement. La prime d'assurance et les frais de visa ne sont pas pris en charge par l'assurance. Pour toute annulation ou incident, vous devez contacter l'assureur dont les coordonnées vous auront été transmises par Sentiers et Découvertes.

10. Tailles des groupes et mineurs

10.1 Tailles des groupes

Les voyages accompagnés requièrent un nombre minimum de participants. Exceptionnellement, si ce nombre n'est pas atteint, Sentiers et Découvertes peut annuler le voyage. Sentiers et Découvertes devra en informer les participants au plus tard 21 jours avant la date de départ du voyage. Les participants se verront alors proposer un voyage à une date différente ou seront remboursés du montant total du voyage. Les participants ne pourront pas prétendre à une quelconque indemnisation. Tous les frais à votre charge (pré-acheminement, post-acheminement, matériel de randonnée...) ne seront pas remboursés. Chaque groupe est également limité en nombre maximum de participants. Sauf mention contraire dans l'information préalable, la taille maximale de chaque groupe sera de 10 participants. Ce nombre maximum de participants pourra être dépassé d'un participant dans le cas où le dernier participant à s'inscrire serait accompagné d'un autre participant. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage seront identiques.

10.2. Mineurs

Sentiers et Découvertes autorise l'inscription des enfants voyageant avec leurs parents, tuteurs ou toutes autres personnes majeures autorisées par les parents. Le père, la mère ou le tuteur légal devra signer l'inscription du mineur avec la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ». Les parents ou tuteurs doivent être en possession des documents nécessaires pour le(s) mineur(s) qui les accompagnent (livret de famille et carte d'identité ou passeport). Si le mineur voyage avec une personne majeure autorisée, les parents devront transmettre à Sentiers et Découvertes leurs coordonnées (téléphone, email...) pendant le voyage afin de permettre à Sentiers et Découvertes ou au mineur d'établir un contact direct.

11. Réclamations

Pour tout problème lié à une inexécution ou mauvaise exécution des prestations

sur place pendant votre séjour, nous vous recommandons de le signaler à Sentiers et Découvertes dans les plus brefs délais. Toute réclamation devra être faite dans un délai de 10 jours après votre retour de voyage, par lettre recommandée à Sentiers et Découvertes, 20 rue François Isautier – 15 Pavés d'Or, 97410 Saint-Pierre. Le courrier devra être accompagné de pièces justificatives. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées sont disponibles sur le site www.mtv.travel.

12. Photos / illustrations

Les photos sur le site internet et les différents documents ne sont pas contractuelles. Elles sont la propriété de Sentiers et Découvertes et ne peuvent en aucun cas être copiées ou reproduites (sous peine de poursuite).

13. Révision des conditions de vente

Les conditions de vente sont disponibles sur notre site www.sentiersetdecouvertes.com. La version des conditions de vente applicables est celle en vigueur au jour de l'inscription. Sentiers et Découvertes se réserve le droit de modifier ses conditions de vente à tout moment sans préavis (sans effet rétroactif).

14. Informations personnelles / informatique

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'information, vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles collectées par Sentiers et Découvertes. Toute demande doit être adressée à Sentiers et Découvertes – 20 rue François Isautier -15 Pavés d'Or – 97410 Saint-Pierre ou par email à contact@sentiersetdecouvertes.com.

SENTIERS ET DECOUVERTES

20 rue François Isautier – 15 Pavés d'Or
97410 Saint-Pierre

Tél : 06 92 63 60 80

Mail: contact@sentiersetdecouvertes.com

EURL au capital de 8000 euros RCS
Saint-Pierre 802858886

Siret : 80285888600012

N°immatriculation Atout France
IM974140005

Garantie financière – APST, 15 avenue
Carnot, 75017 Paris

Assurance Responsabilité Civile
Professionnelle – Hiscox, 19 rue Louis le
Grand, 75002 Paris

N° contrat : HA RCP0238959

Conditions particulières de vente mises à
jour le 08/10/2014